



## Je ne vois plus ma fille.....

Par **cristale**, le **06/10/2008** à **21:47**

bonjour,

je suis papa d'une petite fille de 3 ans. je me suis séparé y a environ 10 mois de la maman. j'ai gardé ma fille pendant 6 mois de fevrier a aout 08 a l'amiable car elle etait en difficultés pour son travail. elle a prenait 1 fois par semaine, le mercredi c'etait son jour de repos tout le reste du temps jour et nuit c moi qui l'avait a charge. en aout elle m'a dit que depuis quelques temps elle avait rencontré une personne et quelle reprenait la petite et que je la verait comme tout les papas 1 week end sur 2. malgré que la séparation a été dur je m'y suis fait....

depuis ce jour elle refuse de me montrer ma fille, elle a changer d'adresse et aparement elle est allée vivre chez son nouveau compagnon, elle refuse de me repondre au telephone.

depuis le mois d'aout je l'ai vu 1 fois car je me balader on sait croiser accidentellement. ma fille elle sait mise a pleurer des quel ma vu, elle voulait plus que je parte.....

j'amerais entammer une procedue le seul soucis c que j'ai eu dans mon passé quelques problemes avec la justice.

quel recourt j'ai?

Par **Marion2**, le **06/10/2008** à **23:30**

Bonsoir,

Le fait que vous ayiez eu quelques problèmes avec la justice ne veut pas dire que vous n'êtes pas un bon père.

Si votre ex compagne vous a laissé votre fille pendant 6 mois, c'est qu'elle avait confiance en vous.

Je vous conseille de contacter, par lettre recommandée le Juge aux Affaires Familiales, qui fixera une pension alimentaire et un droit de visite et d'hébergement.

Dans la mesure où vous n'avez pas été mariés (ce que je pense) vous n'avez pas besoin d'un avocat.

Si vous souhaitez un avocat (ce qui serait mieux, à mon avis) selon vos revenus, vous pouvez peut-être prétendre à l'Aide Juridictionnelle totale ou partielle).

Bon courage

Par **cristale**, le **07/10/2008** à **09:00**

merci beaucoup pour votre reponse cela me redonne du courage pour revoir ma fille.